

1. Présentation du partenariat 11-17 ans

Depuis 2015, plusieurs communes du secteur Est de la CARA ont souhaité mettre en place un dispositif commun pour organiser un accueil des jeunes de 11 à 17 ans sur le territoire. La commune de Saint-Sulpice de Royan et le CCAS de Saujon, disposant de moyens humains et d'espace d'accueil, ont été recensés en tant que « communes organisatrices » et ont signé une convention de partenariat avec les communes de Breuillet, Corme-Ecluse, le Chay, L'Eguille, Médis, Mornac et Sablonceaux.

Le « local jeunes » est ainsi identifié comme une structure intercommunale.

Dans le cadre d'une mutualisation de moyens, la commune de Saint-Sulpice de Royan et le CCAS de Saujon, organisent en partenariat l'activité de la structure :

➤ Composition de l'équipe d'animation :

- Charlotte Gonzales (ETAPS, commune de Saint-Sulpice de Royan) : directrice et animatrice de la structure
- Yohann Mercier (Adjoint d'animation, CCAS de Saujon) : directeur adjoint et animateur.

Pour la saison estivale et les séjours, l'équipe est ponctuellement renforcée par la présence d'un animateur supplémentaire.

Les diverses compétences sportives de l'équipe permettent de proposer une dynamique au niveau des activités proposées.

➤ Moyen de transport mis à disposition :

Les communes de Saujon et Saint-Sulpice mettent à disposition, dans la mesure du possible et en fonction des réservations, 4 minibus (2 appartenant au CCAS de Saujon, 2 à la commune de Saint-Sulpice). Cela permet d'une part, de proposer un moyen de déplacement pour les jeunes (issus des différentes communes) entre les 2 communes partenaires et d'autre part, de permettre une mobilité en dehors du territoire.

2. Présentation des structures

➤ La structure principale :

Situé 4 place Jacques Prévôt, le « local jeunes » est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Charente-Maritime, elle permet d'accueillir 36 jeunes de leur entrée en sixième jusqu'à leur 17 ans révolus.

Les locaux permettent d'organiser des activités très diversifiées ainsi que des soirées thématiques.

A noter qu'une aire de jeux et un terrain multisport ont été aménagés aux abords de la structure.

➤ Les structures annexes :

Des activités peuvent avoir lieu au gymnase de Saint-Sulpice ou au gymnase Ravet à Saujon, ce qui permet d'organiser de nombreuses activités sportives mais aussi d'accueillir des rencontres avec les autres espaces jeunes du secteur.

3. Fonctionnement et activités

➤ Périodes d'ouvertures et de fermetures

La structure est ouverte à l'année sur des jours et horaires d'ouvertures définis selon une programmation d'activités modulable.

En période scolaire, le local est ouvert, ponctuellement les mercredis AM, vendredis soirs ou samedis selon les animations.

Le local est ouvert régulièrement du lundi au vendredi (ou samedi) pendant les vacances scolaires.

La structure est fermée sur 2 périodes :

- 15 derniers jours d'août
- les vacances de Noël

➤ Inscriptions

Les jeunes souhaitant participer doivent impérativement être inscrits à la structure. Un dossier d'inscription est délivré chaque année au mois de juin aux responsables des jeunes.

Une adhésion annuelle de 10€ est également demandée.

Le traitement des données est conforme aux règles définies par le RGPD (règlement général de protection des données).

Ces documents permettent à l'équipe d'obtenir des renseignements concernant le jeune, sa situation familiale, son état de santé et les recommandations particulières le concernant. Le jeune formalise également son engagement dans la structure en acceptant le fonctionnement défini dans le règlement intérieur.

➤ Organisation des activités

- *La programmation :*

A chaque période, un programme d'activités variées est établi, répondant aux envies exprimées par les jeunes. L'objectif est également, pour permettre l'accès au plus grand nombre, de proposer une alternance d'activités de consommation pure (sorties ou prestataires) qui nécessite une participation des familles et des activités sans coût supplémentaire qui sont organisées par l'équipe d'animation au sein des structures.

- *Les journées de partenariat :*

L'équipe travaille également en partenariat avec les autres espaces jeunes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique qui le souhaitent. A chaque période de vacances scolaires, des temps forts sont régulièrement organisés avec ces structures, soit au moyen d'une sortie commune ou d'un projet d'animation commun. Cela dépend des moyens à disposition, de la saison. Ces temps sont l'occasion pour les jeunes de faire davantage connaissance ou de retrouver des camarades de collège ou lycée.

- *Les séjours :*

Chaque année, l'équipe est amenée à organiser différents types de séjours en fonction des propositions et des demandes des jeunes.

- ✓ Des séjours courts de 2 à 4 jours qui peuvent se dérouler sur une période de petites vacances ou pendant la saison estivale en fonction du projet défini (bivouac /raid sportif / parcs d'attractions...)
- ✓ Un séjour long (au moins 5 nuitées) généralement organisé pendant la période estivale en dehors du territoire connu pour découvrir un nouvel environnement et les spécificités locales.

- *Engagement vers une démarche de projet :*

Afin de sensibiliser les jeunes à la démarche de projet, des actions d'autofinancement sont mises en place tout au long de l'année pour participer notamment au financement des séjours ou des temps forts. Les jeunes doivent s'engager dans cette démarche s'ils veulent participer à ces différents temps d'animation.

L'objectif est de les investir au fur et à mesure dans l'organisation de projets qu'ils aimeraient concrétiser. Des temps d'échanges sont régulièrement mis en place pour les accompagner dans cette démarche.

AR PREFECTURE

017-211704093-20210527-DELIB2141-DE

Recu de: 02/06/2021

- Les passerelles :

Mises en place dans le cadre des Projets Educatifs Locaux des 2 communes partenaires, elles permettent d'organiser des temps de sensibilisation pour les futurs utilisateurs de la structure. Ainsi les CM2 inscrits aux différents accueils de loisirs (pôle enfance de Saujon et Centre Socioculturel de Saint-Sulpice) découvrent, le temps d'un mercredi après-midi, la structure et font connaissance avec l'équipe d'animation. Ces échanges sont proposés plusieurs fois au cours de l'année.

L'animateur de Saujon intervient également au sein de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires le temps d'une animation sportive afin que les enfants se familiarisent à sa présence.

➤ Tarification

La volonté des communes est de favoriser l'accès de tous les jeunes aux activités. C'est pourquoi, lorsque une participation est demandée, une tarification dégressive est mise en place tenant compte des quotients familiaux.

La grille de tarification est jointe au dossier d'inscription et au règlement intérieur spécifiant les différents types d'activités et leurs tarifications.

Dans le cas d'un séjour ou d'activité coûteuse, des facilités de règlement peuvent être mises en place pour les familles qui le souhaitent.

➤ Communication

La structure étant ouverte de manière variable, plusieurs outils de communications sont utilisés pour garder le contact avec les jeunes et les familles qui sont déjà inscrits.

- Les informations concernant la programmation des activités, les informations pour les actions spécifiques sont envoyées par email à toutes les familles inscrites. Cela leur permet de suivre l'actualité et les créneaux où les animations sont programmées.

- Le programme d'animation est également adressé à toutes les communes du secteur partenaires de l'action. La diffusion de l'information reste à leur charge.

- des SMS sont également envoyés de manière complémentaire aux parents et aux jeunes pour leur rappeler les prochaines animations et fixer les lieux de rendez-vous et modalités pratiques.

- les informations sont également mises à jour via un lien Facebook.

Pour faire la promotion de la structure auprès des administrés, il existe différents moyens de communication :

- des affiches et flyers ont été réalisés. Ils sont disposés sur les structures d'accueil de loisirs partenaires, les mairies organisatrices, écoles et collèges associés.

- les sites internet des 2 mairies disposent également d'une page d'information dédiée à la structure (fonctionnement, planning d'animation).

4. Objectifs pédagogiques

La structure vise à accompagner et à guider l'adolescent dans sa construction et son apprentissage de la vie.

Elle s'appuie pour y parvenir, sur une équipe d'encadrement stable, disponible et à l'écoute.

Pour cela, en lien avec les objectifs du projet éducatif soutenus par les élus et les objectifs déclinés dans les Projets Educatifs Locaux respectifs des 2 communes, la structure poursuit les objectifs suivants :

1. Favoriser l'épanouissement personnel des jeunes

- En leur proposant une offre diversifiée et variée qui tienne compte de leurs attentes
- En proposant des animations accessibles au plus grand nombre (coût adapté aux quotients des familles)
- En les sensibilisant par des actions de prévention

- En aiguisant leur créativité et leur curiosité

AR PREFECTURE
017-211704093-20210527-DELIB2141-DE
Regu le 02/06/2021

2. Développer le processus de socialisation

- Aider le jeune à construire son identité sociale et à accepter l'autre et ses différences
- En favorisant des temps de vie quotidienne pour appréhender les règles de vie en collectivité
- En instaurant des temps d'échanges
- En programmant des actions de convivialité (repas, jeux collectifs)

3. Responsabiliser les acteurs

- En développant leur autonomie individuellement et au sein du groupe
- En instaurant une relation de confiance garante d'un bon état d'esprit
- En les rendant « acteurs » de leurs loisirs

4. Encourager leur engagement personnel

- En accompagnant les jeunes dans la réalisation de leur projet
- En les faisant participer à la vie de la structure
- En les impliquant dans les démarches de projets

5. Renforcer les liens avec les familles

- En organisant des soirées thématiques, des moments d'échanges, des temps d'animations avec les jeunes
- En les impliquant dans le fonctionnement de la structure

5. Evaluation et suivi du projet

- Les réunions régulières de l'équipe pédagogique pour faire un bilan de l'action et préparer les projets et animations :
 - analyse de la fréquentation des jeunes (indicateurs : répartition de l'âge, du sexe, de la commune de résidence, du QF des familles)
 - réalisation des bilans budgétaires
 - réalisation des programmes d'animation
- Les rencontres du « groupe de suivi » du partenariat entre les 2 communes organisatrices : le groupe est composé d'un élu référent de chaque commune et de la responsable enfance de Saujon. Il est chargé de valider les documents réalisés par l'équipe d'animation mais également de proposer des adaptations de fonctionnement si besoin, le but étant de pérenniser le partenariat engagé.
- Les réunions avec toutes les communes partenaires : organisés en moyenne 2 fois par an, l'objectif est de présenter un bilan de l'action aux communes étant investies dans le partenariat et de recueillir leur avis et ressenti pour faire vivre l'action.



Le Maire,


Christian PITARD,